

## REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité De MALMEDY.**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Malmedy modifié par arrêté ministériel du 04 juillet 2014 ;

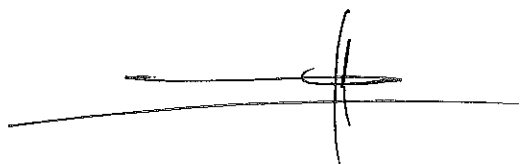
Vu la délibération du 24 avril 2014 du conseil communal de Malmedy actant les démissions de Madame Harmony PIRON, membre suppléant représentant la majorité et de Monsieur Philippe GERRINCKX, membre suppléant au sein du secteur privé de ladite Commission ;

Vu la délibération du conseil communal du 27 mai 2014 désignant Madame Sonia EUBELLEN en remplacement de Madame Harmony PIRON ;

Vu la délibération du 16 octobre 2014 du conseil communal de Malmedy actant la démission de Monsieur Calixte VANLANGENDONCK, suppléant représentant la minorité au sein de la Commission et désignant Monsieur Grégory SCHOONS pour le remplacer ;

Considérant que ces nouveaux membres n'exercent pas de profession incompatible avec le mandat de membre de la CCATM et qu'ils ne sont pas membre du collège communal ayant l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans ses attributions ;

Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;



## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** - La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Malmedy est modifiée suivant les propositions contenues dans les délibérations du conseil communal du 27 mai 2014 et 16 octobre 2014.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de Madame Harmony PIRON et Messieurs Calixte VANLANGELDONCK, et Philippe GEERINCKX.

La commission est dès lors composée comme suit :

**Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Norbert NELLES**

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
Catherine SCHROEDER	André BODARWE
Denise SIQUET	Sonia EUBELEN-LOUIS
Francis LENOIR	Gregory SCHOONS

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
Emmanuel ROGMAN	Léo PROES
Benoît THUNUS	Georges PIERRY
René DOSQUET	/
Pierre MOXHET	Joseph REUTER
Didier MALISSE	/
Samuel MARICHAL	Marcel THUNUS
Thierry TOMBEUX	Roger REMACLE
Rosine BOEMER	Nancy BLAISE-LAMBY
Christine GONAY	/

**Article 2** - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

**05 JAN. 2015**

  
**Carlo DI ANTONIO**